



PV 429 DU JEUDI 11 AVRIL 2019

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 8 avril 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 08 Avril 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 12,13 et 14 Avril 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 08 Avril 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 15 Avril 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 19,20 et 21 Avril 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 26,27 et 28 Avril 2019.

INFORMATION TRES IMPORTANTE

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

U15 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l' OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.



PV 429 DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :
Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)
Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

➡ CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matches de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au :
Week-end du **15 et 16 JUIN 2019**
2 ème Tour pour la catégorie U15 : Week-end du **22 et 23 JUIN 2019**

➡ FMI

Information publiée le **25/01/2019** sur le site Internet du District :

Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté.

Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Receiving et ne se déplacent pas. Le Club Receiving adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matches de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matches de Coupes.

Le Club Receiving n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule B : Match n° 20933891 du 22/03/19 : ASC Jons 5 / Us Villette D'Anthon Janneyrias 5

VETERANS, poule F : Match n° 20934161 du 22/03/19 : CS Meginand 5 / Ent. Fcso 69 – Fc Andeo 6

U17 D3, poule D : Match n° 20462104 du 23/03/19 : FC Corbas 1 / Chaponnay Marennes 2

U15 D4, poule A Niveau 1 : Match n° 21218202 du 23/03/19 : AS Saint Martin En Haut 2 / USM Pierre Benite 1

U15 D4, poule I Niveau 1 : Match n° 21218497 du 23/03/19 : FC Gerland Lyon 2 / FC Menival 1

FUTSAL D4, poule A : Match n° 21215502 du 24/03/19 : ES Grenay 2 / Sc Revolee 1

SENIORS D4, poule E : Match n° 20458690 du 24/03/19 : La Verpilliere 2 / A.S Villefontaine 2

U20 D3, poule D Niveau 2 : Match n° 21222064 du 24/03/19 : Lyon Croix Rouse F. 2 / AS Diemoz 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule E : Match n° 20934016 du 08/03/19 : A.S.A Villeurbanne 5 / FC Lyon Football 5

VETERANS, poule G : Match n° 20934284 du 15/03/19 : Uga Décines 5 / Anatolia 5

SENIORS Féminines D1 à 11, poule C : Match n° 21187422 du 17/03/19 : F.C Savigny 1 / Usel Foot 1

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

VETERANS, poule E : Match n° 20934016 du 08/03/19 : A.S.A Villeurbanne 5 / FC Lyon Football 5

VETERANS, poule F : Match n° 20934146 du 08/03/19 : CS Meginand 5 / AS Saint Martin En Haut 5

FUTSAL U18, poule B : Match n° 21184778 du 10/03/19 : Foot Salle Civrieux 1 / Futsal Mont D'Or 1

➡ FORFAITS

- VETERANS, poule A : Match n° 20933505 du 05/04/19 : As Chandieu Heyrieux 5 / US Loire Sur Rhône 5
Forfait de US Loire Sur Rhône

- VETERANS, poule E : Match n° 2094033 du 05/04/19 : FC Franchevillois 5 / ASA Villeurbanne 5
Forfait de ASA Villeurbanne



PV 429 DU JEUDI 11 AVRIL 2019

- VETERANS, poule B : Match n° 20933637 du 05/04/19 : Chaponnay Marennes 5 / Usel Foot5
Forfait de Usel foot
- U15 D4, poule D Niveau 1 : Match n° 21218341 du 06/04/19 : O. Saint Genis Laval 4 / FC Franchevillois 1
Forfait de O. Saint Genis Laval
- U18 Féminines D1 à 11, poule A : Match n° 21187503 du 06/04/19 : Saint Priest 1 / FCP Arbresle 1
Forfait du FCP Arbresle 1
- U15 D4, poule Q Niveau 2 : Match n° 21218747 du 06/04/19 : Co Saint Fons 2 / Grigny 1
Forfait de Grigny
- SENIORS D4, poule D : Match n° 20458564 du 06/04/19 : FC Menival 2 / FC Rive droite 2
Forfait du Fc Rive Droite
- U20 D2, poule B : Match n° 20461182 du 06/04/19 : Ev. S. Genas Azieu 1 / Mda Foot 2
Forfait de Mda Foot
- U15 Féminines D1 à 8, poule B : Match n° 21187674 du 06/04/19 : Ass. Chandieu Heyrieu 1 / Lyon Duchère 1
Forfait de Ass. Chandieu Heyrieu
- SENIORS D4, poule A : Match n° 20458169 du 07/04/19 : Usf Tarare 2 / AS Propieres 1
Forfait de AS Propieres
- U18 Féminines D1 à 11, poule B : Match n° 21187514 du 07/04/19 : Caluire F. Fille 1968 2 / Montmerle 1
Forfait de Montmerle
- Seniors D3, poule A : Match n° 20457371 du 07/04/19 : Et. S. trinité Lyon 2 / Bessenay Club 1
Forfait de Bessenay Club

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors :

En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5.

Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4.

Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée :

Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

HOMOLOGATION TOURNOIS

513735 FC CROIX ROUSSE – U13 le 13/04/19

504256 FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS – U8 U9 le 13/04/19

551384 UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES – U7 U11 le 20/04/19 U9 U13 le 21/04/19

581322 FC SUD OUEST 69 – U12 U13 le 27/04/19 U10 U11 le 28/04/19 U8 U9 le 01/05/19

553777 U S V J – U11 le 01/05/19